

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66
Saison 2024/2025**

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :



06 10 84 48 53



**OFFICIEL 66 N°18 DU 06/12/2024
SAISON 2024/2025**

**L'OFFICIEL 66 N°18 DU 06/12/2024
SAISON 2024/2025**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 03/12/23 – PV N°16

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Assiste : Philippe REFFIER, directeur administratif

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CHAMPIONNATS SENIORS

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

Les matches de 1/16^{ème} ci-dessous sont remis comme suit :

- OCP / USEPMM à jouer en semaine le jeudi 16/01/25 dernier délai
- SALEILLES / VILLELONGUE à jouer le 19/01/25

JEUNES

CORRESPONDANCE

CANET RFC : du 28/11/24, demandant s'il est possible de jouer le dimanche matin pour les dernières journées des Critériums U12, U13 Elite, U13 D1 et U13 Animation. La Commission donne avis favorable.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEMANDES D'ENGAGEMENTS JEUNES 2° PHASE

ASPTT PAYS CATALAN :

- 1 équipe U13 I

FC BANYULS SUR MER :

- 1 équipe U13 I

FC BECE VALLEE DE L'AGLY :

- 1 équipe U13 II

RF CANOHES TOULOGES :

- 1 équipe U12 III

FC CERET :

- 1 équipe U17 I

OC PERPIGNAN :

- 1 équipe U15 II

SP PERPIGNAN NORD :

- Actuellement 2 équipes en U12 + 2 équipes en U13
- Passage de l'équipe U13 poule E 1^{ère} phase en U12 2^{ème} phase (une des équipes U13 1^{ère} phase montant en interdistrict).

FC ALBERES ARGELES :

- Retrait d'une équipe U12
- Engagement d'une équipe U13 III

RAPPEL : Les clubs qui souhaitent engager des équipes supplémentaires en U17, U15, U13 Animation et U12 doivent en formuler la demande avant le 15/12/24 impérativement

DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Match U12 Poule A du 30/11 THUIR / OCP

Score initial : 6 – 0

Défi remporté par THUIR : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule A du 30/11 CANET / CLAIRA ST LAURENT

Score initial : 11 – 0

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U12 Poule A du 30/11 LE SOLER / ALBERES ARGELES

Score initial : 0 – 3

Défi remporté par ARGELES : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule A du 30/11 PERPIGNAN NORD / USEPMM

Score initial : 3 – 0

Défi remporté par PERPIGNAN NORD : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule A du 30/11 CANOHES TOULOUGES / CERDAGNE

Score initial : 6 – 1

Défi remporté par CANOHES TOULOUGES : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 30/11 SALEILLES / PHOENIX CATALANS

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par PHOENIX CATALANS : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 30/11 PERPIGNAN NORD / USEPMM

Score initial : 7 – 0

Défi remporté par PERPIGNAN NORD : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 30/11 ALBERES ARGELES / CANOHES TOULOUGES

Score initial : 0 – 5

Défi remporté par CANOHES TOULOUGES : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 30/11 BAGES VILLENEUVE / CABESTANY

Score initial : 4 – 1

Défi remporté par BAGES VILLENEUVE : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 30/11 CLAIRA ST LAURENT / CANET

Score initial : 0 – 21

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule A du 30/11 BAHO PEZILLA / LE SOLER

Score initial : 10 – 1

Défi remporté par BAHO PEZILLA : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule A du 30/11 PRADES / BECE

Score initial : 2 – 3

Défi remporté par PRADES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule A du 30/11 FENOUILLEDES / ILLE NEFIACH

Score initial : 0 – 10

Défi remporté par FENOUILLEDES : **+ 1 pt au classement**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation Poule A du 30/11 USEPMM / RIVESALTES

Score initial : 1 – 4

Défi remporté par RIVESALTES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule A du 01/12 VILLENEUVE RIVIERE / VINCA

Score initial : 6 – 4

Défi remporté par VINCA : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule B du 30/11 PERPIGNAN NORD / AFC

Score initial : 8 – 5

Défi remporté par PERPIGNAN NORD : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule B du 30/11 FOURQUES TROUILLAS / CERET

Score initial : 2 – 8

Défi remporté par FOURQUES TROUILLAS : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule B du 30/11 ST CYPRIEN / POLLESTRES

Score initial : 1 – 6

Défi remporté par ST CYPRIEN : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule B du 30/11 PERPIGNAN MEDITERRANEE / LE BOULOU

Score initial : 9 – 2

Défi remporté par PERPIGNAN MEDITERRANEE : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule C du 30/11 LE BARCARES / CANET

Score initial : 2 – 4

Défi remporté par LE BARCARES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule C du 30/11 PIA / BAHU PEZILLA

Score initial : 7 – 0

Défi remporté par PIA : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule D du 27/11 SALEILLES / CERET

Score initial : 13 – 1

Défi remporté par SALEILLES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule D du 30/11 SALEILLES / PERPIGNAN NORD

Score initial : 6 – 4

Défi remporté par SALEILLES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule D du 30/11 CANET / PAC

Score initial : 1 – 0

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation Poule D du 01/12 ESPOIR FEMININ / CABESTANY

Score initial : 8 – 3

Défi remporté par CABESTANY : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule D du 27/11 ATAC / PERPIGNAN MED.

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par ATAC : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule D du 30/11 ATAC / CERET

Score initial : 9 – 1

Défi remporté par ATAC : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule E du 30/11 PIA / CANOHES TOULOUGES

Score initial : 1 – 12

Défi remporté par CANOHES TOULOUGES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule E du 30/11 OCP / BOMPAS

Score initial : 8 – 1

Défi remporté par BOMPAS : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule E du 27/11 ATAC / BOMPAS

Score initial : 10 – 2

Défi remporté par ATAC : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule E du 30/11 THUIR / ATAC

Score initial : 1 – 3

Défi remporté par ATAC : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation Poule E du 30/11 PRADES / ASPRES

Score initial : 5 – 1

Défi remporté par ASPRES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 D1 du 30/11 CANOHES TOULOUGES / THUIR

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par THUIR : **+ 1 pt au classement**

Match U13 D1 du 01/12 USEPMM / BAHO PEZILLA

Score initial : 3 – 2

Défi remporté par BAHO PEZILLA : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Elite du 30/11 RIVESALTES / CANET

Score initial : 1 – 6

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Elite du 30/11 USEPMM / CLAIRA ST LAURENT

Score initial : 7 – 1

Défi remporté par USEPMM : + 1 pt au classement

U17 2EME PHASE

- Réunion de travail avec le directeur administratif et les membres présents sur les U17 2^{ème} phase.

Montent en U17 Territoire :

1. FC ALBERES ARGELES 1
2. FC CLAIRA ST LAURENT 1
3. ENTENTE VALLESPYR ASPRES 1
4. FC CERDAGNE 1
5. CANET RFC 2

1^{ère} date à fixer l'AUDE n'ayant pas fini sa 1^{ère} phase

Evolueront en U17 D1 :

1. CABESTANY OC 1
2. OC PERPIGNAN 1
3. FC BECE VALLEE ALGY 1
4. FC CERDAGNE 2
5. FC CLAIRA ST LAURENT 2
6. ATAC OC 1
7. FC THUIR 3
8. SP PERPIGNAN NORD 1
9. ENTENTE VALLESPYR ASPRES 2
10. FC ALBERES ARGELES 2
11. PERPIGNAN AC 1

1^{ère} journée le 12/01/25

► Les Poules de U17 D2 seront établies la semaine prochaine

EQUIPES QUALIFIEES EN FINALE DEPARTEMENTALE U13 PITCH

1. PLATEAU 1: SPORTING PERPIGNAN NORD 2
2. PLATEAU 2: THUIR 1
3. PLATEAU 3: FC VILLELONGUE 1
4. PLATEAU 4: USEPMM 1
5. PLATEAU 5: FC BAHU PEZILLA 1
6. PLATEAU 6: AFC 1
7. PLATEAU 7: CANET RFC 1
8. PLATEAU 8: CANET RFC 2
9. PLATEAU 9: AS PRADES 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

10. MATCH 1: SPORTING PERPIGNAN NORD 1
11. MATCH 2: RFCT 1
12. MATCH 3: FC THUIR 2
13. MATCH 4 : RC PERPIGNAN MED 1
14. MATCH 5 : FCAA 1
15. MATCH 6 : SO RIVESALTES 1
16. MATCH 7 : USEPMM 2

▪ La finale Pitch U13 aura lieu le samedi 5 avril 2025 sur toute la journée au Parc des Sports de Perpignan.

AMENDE

AS PRADES : 100€ - forfait d'équipe sur le match U15 P/B du 30/11 contre le PAC.

FEMININES

CORRESPONDANCE

ASC ST NAZAIRE : du 29/11/24, demandant le report du match U15F du 07/12 F. FEMININ AQUAVIVA / ASC ST NAZAIRE au 25/01 (pour cause de problème d'effectif). Vu l'accord écrit du club adverse, compte tenu que l'ASC ST NAZAIRE ne participe pas au tour de Coupe U15F du 25/01, la commission donne avis favorable.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
R. SANCHEZ



AMENDES FOOT ANIMATION

PROCES VERBAL N°7

Amendes foot animation journée du 30/11/24

U8

-Poule B :

AS PEYRESTORTES : Aucun retour - premier rappel : **40€**

U9

-Poule C :

FC BAHO PEZILLA : Aucun retour - premier rappel : **40€**

-Poule G :

FC BANYULS S/MER : Forfait d'équipe sur un plateau : **30€**

-Poule H :

RF CANOHES TOULOUGES : Feuille de présence non fourni avec la FDM **30€**

U10

-Poule C :

FC PIA : Aucun retour - premier rappel : **40€**

SPORTING PERPIGNAN NORD : Aucun retour - premier rappel : **40€**

U11

-Poule D :

FC THUIR : Aucun retour - premier rappel : **40€**

-Poule E :

ESPOIR FEMININ : Forfait d'équipe sur un plateau **30€**



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 04/12/24 PV N°11

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Joseph PISCITELLO Gérard PEREZ

Présents : CHOBEAUX Didier, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusés : Nicolas GADEA, Hassan KOTANI, Jean-Pierre SOJAT

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH U15 P/D DU 30/11/24 N°29409242

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1 / FC THUIR 1

Vu :

- La feuille de match.

- Le courriel valant rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, qui précise avoir arrêté le match à la mi-temps pour éclairage insuffisant.

- Le courriel du FC THUIR qui précise que le match a débuté avec une heure de retard suite à l'éclairage défectueux.

▪ Attendu que la rencontre a débuté à 17 heures au lieu de 16 heures comme cela était initialement prévu.

▪ Attendu que la Commission des Terrains du district des PYRENEES-ORIENTALES n'a pas homologué le terrain de Jean Lurçat pour jouer en nocturne.

▪ Attendu que le club du RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE n'a pas tout mis en œuvre pour mettre l'éclairage en conformité.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

• Vu l'article 6, alinéa 2, 5^{ème} des épreuves officielles du district des PYRENEES-ORIENTALES qui stipule que :

Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf en cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur sera engagée. Dans le cas où par suite d'une panne l'heure du coup d'envoi sera retardée de plus de 45 minutes, le match n'aura pas lieu. Dans le cas d'interruption excédant 45 minutes au total, le match sera définitivement interrompu. Dans ces deux cas, la Commission compétente statuera sur la rencontre. Les équipes qui joueront sur un terrain à une date ou à une heure autre que celle prévue, perdront toutes deux, par pénalité, le bénéfice du match, sauf s'il s'agit d'un match prévu en ouverture et dont le déroulement aurait été interdit par le délégué ou l'arbitre du match principal.

PCM : La Commission des Règlements et des Contentieux, jugeant en 1^{ère} instance, **donne match perdu par pénalité au club du RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE** pour en donner le bénéfice au FC THUIR et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE I 0 - 3 FC THUIR I

• A noter que Mr CHOBEAUX Didier, dirigeant au FC THUIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

• La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

MATCH U17 P/C DU 01/12/24 N°29227489

FC CLAIRA ST LAURENT 1 / FC ST CYPRIEN 1

Vu :

- La feuille de match.
- Le motif de l'arrêt de la rencontre inscrit sur la FMI.

• La Commission des Règlements et Contentieux demande à l'arbitre officiel de la rencontre, un rapport qui précisera le nombre de joueurs présents sur le terrain au moment de l'arrêt de la rencontre, pour **le mardi 10 décembre 2024 au plus tard.**

DOSSIER EN SUSPENS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCH U15 P/D DU 30/11/24 N°29196404

ENT. VALLESPER ASPRES 1 / FC CERET 1

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui précise qu'à 16 heures 40, l'éclairage du terrain n'était qu'aux trois quarts opérationnel (un poteau sur les quatre ne s'allumait pas).
- Le courriel adressé par le club de FC DES ASPRES

La Commission des Règlements et des Contentieux demande à l'arbitre officiel de la rencontre un rapport indiquant si une proposition d'un terrain de repli lui a été faite et , à quelle heure celle-ci est intervenue, **pour le mardi 10 décembre 2024 au plus tard.**

DOSSIER EN SUSPENS

Le Président
Roger MARTIN



Prochaine réunion le 11/12/24

Le Secrétaire de séance
Joseph PISCITELLO



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 04/12/2024 - PV N°14 : ouverture de la séance à 16h00

Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)

Président de Séance : ANCEL Gérard

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO

Excusé : Jean-Louis MERMET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

o et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT DE SEANCE

Gérard ANCEL



Prochaine réunion le

Mercredi 11/12/24

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE

